



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2001/48
21 août 2001

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS
et FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Cent vingt-cinquième session, 6-9 novembre 2001,
point 5.2.13. de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE COMPLEMENT 3 AU REGLEMENT No 65
(Feux spéciaux d'avertissement)

Transmis par le Groupe de travail de l'éclairage
et de la signalisation lumineuse (GRE)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa quarante-cinquième session, mais la décision concernant sa transmission pour examen au WP.29 et à l'AC.1 a été prise à la quarante-sixième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRE/2000/13, sans modification (TRANS/WP.29/GRE/45, par. 31; TRANS/WP.29/GRE/46, par. 32). La présentation des coordonnées trichromatiques a été alignée avec cela utilisée dans le Règlement No 65.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :
<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Annexe 3, modifier comme suit :

"..... se situer dans les limites fixées ci-après :

1. Jaune-auto */

Limite vers le vert : $y \# x - 0,120$

Limite vers le rouge : $y \$ 0,390$

Limite vers le blanc : $y \# 0,790 - 0,670 x$

2. Bleu

....."
